



Dès le 22 mars 2017
DANS LA HAUTE-SAÔNE

la carte d'identité à portée de clic !



- Je peux faire ma pré-demande en ligne
- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des 14 mairies à ma disposition
- Mon titre est plus sûr

Liste des mairies :
www.haute-saone.gouv.fr



Ecole-Valentin	03 81 53 70 56
Gray (Police Municipale)	03 84 65 72 52
Besançon (service état-civil)	03 81 61 52 55
Pesmes	03 84 31 22 27
Saint-Vit	03 81 87 40 40
Rloz	03 84 91 84 84
Vesoul (Bureau État-civil)	03 84 78 64 00

L'État simplifie mes démarches dans mon département !

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr